

Le formulaire doit être remis à l'école du bassin **avant le 1^{er} mai 2022**
pour la priorité de traitement.

Pour l'administration

Fiche :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)
-----	--------	--------------------------------

CHOIX DE L'ÉCOLE

NOM DE L'ÉCOLE CHOISIE	NOM DE L'ÉCOLE DU BASSIN
------------------------	--------------------------

IDENTIFICATION DES PARENTS

PARENT 1 <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE	NOM ET PRÉNOM	TÉLÉPHONE	COURRIEL
PARENT 2 <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE	NOM ET PRÉNOM	TÉLÉPHONE	COURRIEL
TUTEUR LÉGAL	NOM ET PRÉNOM	TÉLÉPHONE	COURRIEL

ADRESSE PRINCIPALE ACTUELLE DE L'ÉLÈVE

TYPE D'ADRESSE : <input type="checkbox"/> PARENT 1 <input type="checkbox"/> PARENT 2 <input type="checkbox"/> TUTEUR			
NO CIVIQUE	GENRE (RUE, AVE, ETC.)	RUE	APP.
VILLE			CODE POSTAL

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VOTRE ENFANT A-T-IL UNE RÉFÉRENCE D'UN PARTENAIRE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ?	NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	SI OUI, LEQUEL ?
VOTRE ENFANT A-T-IL FRÉQUENTÉ UN CPE DANS LES 24 MOIS PRÉCÉDENT SA RENTRÉE À L'ÉCOLE ?	NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	DATE DE FIN DE FRÉQUENTATION, S'IL Y A LIEU ?
VOTRE ENFANT FRÉQUENTE QUEL TYPE DE SERVICE DE GARDE PRÉSENTEMENT ?	<input type="checkbox"/> CPE (CENTRE DE LA PETITE ENFANCE), LEQUEL? _____ <input type="checkbox"/> GARDERIE PRIVÉE <input type="checkbox"/> GARDERIE FAMILIALE <input type="checkbox"/> MAISON <input type="checkbox"/> AUTRE	

SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

J'atteste que les renseignements fournis sur cette demande sont exacts.

Je confirme avoir pris connaissance des directives jointes au présent formulaire et comprend que l'exercice de ce droit ne garantit pas une place à mon enfant et ne me permet pas d'exiger le transport.

SIGNATURE DE L'AUTORITÉ PARENTALE : <input type="checkbox"/> PARENT 1 <input type="checkbox"/> PARENT 2 <input type="checkbox"/> TUTEUR	DATE DE REMISE DE LA DEMANDE
---	------------------------------

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

École du bassin	École choisie
DATE DE RÉCEPTION ET INITIALES <input type="checkbox"/> Copie remise à l'école choisie	DÉCISION : ACCEPTÉE <input type="checkbox"/> REFUSÉE <input type="checkbox"/>
Si la demande est refusée, vérification auprès des parents : <input type="checkbox"/> Inscription au programme Passe-Partout à l'école du bassin <input type="checkbox"/> Annulation de l'inscription au CSSDHR	SIGNATURE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DATE
	<input type="checkbox"/> Remise d'une copie des demandes acceptées à l'Organisation scolaire

DIRECTIVES POUR UNE DEMANDE DE CHOIX D'ÉCOLE - MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN

Année scolaire 2022-2023

En référence à la [Politique d'admission et d'inscription des élèves](#) disponible sur le site Internet
du Centre de services scolaire des Hautes-Rivièresⁱ

Âge requis	L'enfant doit avoir 4 ans avant le 1 ^{er} octobre 2022.
S'adresse à qui ?	Aux parents souhaitant inscrire leur enfant à une école autre que celle de leur bassin géographique.
Inscription à l'école	Les parents doivent au préalable procéder à l'inscription de leur enfant directement à l'école du bassin géographique. La demande de choix d'école doit être déposée au secrétariat de l'école du bassin géographique.
Date dépôt de la demande	La demande peut être déposée dès la première journée de la période officielle d'inscription, c'est-à-dire, à compter du 14 février 2022. Les demandes déposées avant le 1^{er} mai 2022 seront traitées prioritairement.
Date de réception de la réponse	La confirmation aux parents de l'acceptation ou du refus de la demande se fera dans la première semaine de juin (pour les demandes reçues avant cette date).
Transport	L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport, même s'il peut être assuré. L'attribution des places disponibles se fait graduellement jusqu'au 30 octobre de chaque année.
Organisation scolaire	Pour la maternelle 4 ans temps plein, si le nombre de demandes excède le nombre d'élèves pouvant être admis dans une école, ces critères seront alors appliqués dans l'ordre suivant : 1- L'élève qui a une référence d'un partenaire du réseau de la santé; 2- L'élève qui n'a pas fréquenté un service de garde à la petite enfance 24 mois avant la date d'entrée à l'école; 3- le tirage au sort parmi ceux répondant aux critères d'admission en vigueur et ayant respecté la date de réception de la demande, soit le 1 ^{er} mai.
Informations supplémentaires	Une seule demande de choix d'école peut être formulée. Aucune demande ne peut être déposée en cours d'année scolaire, à l'exception d'une nouvelle inscription. Dans le cas d'un déménagement en cours d'année, à l'intérieur même du Centre de services scolaire, le choix d'école se limite à l'école de fréquentation avant le déménagement. L'année scolaire suivante, l'enfant sera automatiquement inscrit à l'école du bassin géographique associée à son adresse principale.

ⁱ Le texte de la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a préséance sur le présent document.